



## Association « De l'eau l'hiver ! »

38, chemin des Cabanes

79460 MAGNE

Tél : 06 85 48 58 44 (M. F.) - 06 78 16 64 60 (Y. C.)

Mail : [deleaulhiver@live.fr](mailto:deleaulhiver@live.fr)

Site web : <http://deleaulhiver.free.fr>

### A l'attention des adhérents de l'association

Magné, le 29 décembre 2011

Objet : compte-rendu de l'AG du 10 décembre 2011

Ci-joint : rapports moral et financier annuels

A l'occasion de son assemblée générale annuelle tenue le samedi 10 décembre 2011 au Vanneau-Irleau, l'association « De l'eau l'hiver ! » a souhaité organiser une conférence sur la gestion de l'eau au sein du Marais Poitevin. Cette conférence s'est inscrite dans le cadre d'une démarche d'information et d'échange à l'attention des adhérents de l'association. Préalablement à son ouverture, Yoann Cardinaud et Mathieu Favriau, membres fondateurs et respectivement Président et Trésorier de l'association, ont tenu à rappeler les grands objectifs de l'association.

**Cette conférence a débuté par un exposé portant sur la gouvernance de la gestion de l'eau au sein de la zone humide du Marais Poitevin à travers l'histoire, mené par Yves Le Quellec**, membre de la Coordination pour la Défense du Marais Poitevin. A la suite d'un bref éclairage sur le terme de gouvernance, ce dernier a relaté le processus d'assèchement de la zone humide au travers des grandes étapes majeures qui ont façonné les paysages identitaires du Marais Poitevin : action des communautés monastiques durant le Moyen-Age, intervention du pouvoir royal à l'issue des Guerres de Religion au travers de l'édit royal de 1599, création des premières sociétés de dessèchement du Marais Poitevin consacrant l'émergence d'un système précapitaliste agricole et mise en place d'un modèle de gestion syndicale au travers de la création du Syndicat du Petit Poitou en 1646. Ce mouvement historique s'est poursuivi au travers de l'aménagement de la vallée de la Sèvre et de la constitution de l'entité hydraulique « marais mouillé » par le biais des décrets impériaux et royaux, créant notamment de nouvelles instances syndicales.

Y. Le Quellec s'est également attaché à éclaircir la complexité d'une gestion hydraulique marquée par la profusion des acteurs de l'eau, et notamment des syndicats, dont leurs rapports sont régulièrement conflictuels avec l'Etat. Parallèlement, on observe au XX<sup>ème</sup> siècle la poursuite d'aménagements visant à améliorer la gestion des eaux et notamment la maîtrise des crues d'hiver. Les contraintes techniques et financières demeurent importantes, compromettant notamment la mise en œuvre des mesures du rapport de l'ingénieur Glasser (1933), ainsi que des projets faramineux tel que la poldérisation de l'ensemble de la baie de l'Aiguillon, reliquat contemporain du golfe des Pictons. L'émergence des préoccupations relatives à l'environnement aux niveaux nationaux et internationaux encourage la création d'un Parc Naturel Régional en 1979 ; paradoxalement, le Marais Poitevin connaît alors de profondes mutations des pratiques agricoles, s'intensifiant au détriment des qualités écologiques de la zone humide. Celles-ci engendrent la disparition du label de PNR sous fond d'un projet autoroutier, tandis que l'Etat français se trouve exposé à un contentieux avec les institutions européennes pour manquement relatif à la protection du Marais Poitevin. Cette atmosphère institutionnelle dégradée perdure avec l'échec de la labellisation du PNR du Marais Poitevin dans les années 2000. En outre, l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se montre longue et laborieuse, et se trouve régulièrement fois menacée par les contradictions mises à jour entre intérêts multiples tandis que la gestion de l'eau demeure marquée par l'absence d'un « chef de file » au niveau local. Alors que la gouvernance de l'eau souffre d'une véritable carence en matière de cohérence géographique, administrative et politique, le législateur choisit de créer un Etablissement Public chargé de cette question à l'occasion de la loi du 12 juillet 2010 dite « Engagement National pour l'Environnement », dont la gestion sera assurée de manière collégiale sous la responsabilité de l'Etat. Cette recentralisation augure-t-elle une meilleure gestion de l'eau à l'avenir au sein de la zone humide ? La question demeure en suspens.

**Une seconde intervention a été animée par Edouard Onno, responsable de l'unité « Sèvre et Marais » de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres, en charge de la gestion des niveaux d'eau sur le Domaine Public Fluvial (DPF) de la Sèvre Niortaise.** Ce dernier agit de consort avec l'Union des Marais Mouillés, organisme syndical gérant les niveaux sur le domaine privé du réseau hydrographique secon-

daire dans le cadre d'une convention signée en 1996. Celle-ci désigne des cotes de niveau pour l'ensemble des biefs compartimentant le réseau hydrographique du Marais Poitevin. Edouard Onno a énoncé les grands principes de gestion de ces niveaux d'eau et les contraintes hydrauliques associées : bassin versant d'une surface de 600 000 hectares alimentant le Marais Poitevin en milliers de mètres cube d'eau chaque année, contrainte d'évacuation liée aux marées, débits irréguliers du fait de la saisonnalité du cycle de l'eau... Dans ce contexte, la gestion des crues est dictée par une convention rigoriste, appliquant un principe de précaution face au risque d'inondation. Edouard Onno a précisé que le SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin, arrêté le 29 avril 2011, formule l'objectif d'une révision de ces cotes de niveau. A l'occasion de cette révision, il conviendra d'évoquer le rôle crucial des crues hivernales dans le fonctionnement hydraulique et écologique du Marais Poitevin et de veiller à la définition de niveaux compatibles avec l'ensemble des contraintes évoquées précédemment. Il convient de noter que l'association **inscrit d'ores et déjà pour objectif de cette nouvelle année 2012 de constituer une force de proposition en matière de gestion des niveaux et sollicitera les acteurs institutionnels en conséquence**, et notamment les services déconcentrés de l'Etat ainsi que le nouvel Etablissement Public du Marais Poitevin.

**Une troisième intervention, animée par Odile Cardot, chargée de mission Natura 2000 au sein du Parc Interrégional du Marais Poitevin, a évoqué les liens entre gestion de l'eau et biodiversité de la zone humide.** Odile Cardot a évoqué le rôle du Parc Interrégional comme organisme de gestion et de surveillance de la zone humide, qui a mis en place un « observatoire de la biodiversité » co-animé les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE). Les résultats collectés par le Parc Interrégional font état d'une dégradation de la biodiversité au sein du Marais Poitevin, partiellement imputable à une gestion de l'eau inadaptée. Le Marais Poitevin, et notamment les marais occidentaux désignés comme « marais desséché » et « marais maritime », renferment aujourd'hui de nombreux sites d'accueil pour la diversité faunistique et floristique, tel que l'avifaune ; cependant, ces sites hautement sensibles souffrent d'un isolement et d'un cloisonnement contrariant leur pérennité, tandis que demeurent d'importantes pressions agricoles à leurs abords. Au sein du « marais mouillé », la diminution des crues impacte directement le cycle de reproduction du brochet, tandis que la zone humide ne joue plus son rôle de vaste bassin épurateur à ciel ouvert. Il convient ainsi d'adapter la gestion des eaux au fonctionnement naturel de la zone humide et aux besoins relatifs à la préservation de la biodiversité.

**Un temps d'échange a été alors ouvert entre l'assistance et les trois conférenciers.** Il convient de relever les remarques pertinentes à propos de la disparition inquiétante de la flore aquatique depuis ces dernières années, auxquelles Odile Cardot précise que la prolifération de l'Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) est imputable. En outre, Edouard Onno a pris soin de se défendre de toute subordination aux intérêts agricoles dans la gestion de l'eau, qui demeure régie par la convention établie en 1996. Parmi l'assistance, certaines interventions précisent cependant qu'il y a urgence à agir, au regard des dégâts occasionnés par le dysfonctionnement du cycle des crues tant sur le milieu que sur les espaces habités. En effet, le tassement des sols tourbeux, accéléré par les épisodes de sécheresse, possède des effets similaires au retrait-gonflement des sols argileux sur les bâtiments, se traduisant par des dégâts importants.

**Au travers de la tenue de cette conférence, l'association a souhaité démontrer aux acteurs institutionnels qu'elle inscrivait son action dans le cadre d'une démarche sérieuse et rigoureuse.** Les autres actions réalisées par l'association ont été relatées pour partie au cours de l'assemblée générale annuelle, ouverte à l'issue de la conférence. Celles-ci sont relatées en détail au travers du rapport moral ci-joint au présent compte-rendu. **L'assemblée générale a également procédé au renouvellement du Conseil d'Administration** par le biais d'un vote à bulletin secret, auxquelles 27 adhérents à jour de leur cotisation ont pris part. Selon les statuts de notre association, aucun quorum n'était à atteindre pour ce vote. Le Conseil d'Administration, non-renouvelé depuis la création de l'association en 2009, compte donc désormais cinq membres à l'issue du vote : Yoann CARDINAUD, Mathieu FAVRIAU, Valentin BIRAUD (nouvellement élu), Pierre BOUYER et Samuel CAQUINEAU (nouvellement élu). Un bureau exécutif sera élu au cours de la première réunion du Conseil d'Administration au cours de ce mois de janvier.

En cette nouvelle année 2012, nous vous présentons tous nos vœux de bonheur et de bonne santé et espérons, cher(e) adhérent(e), satisfaire pleinement à vos côtés notre souhait et objectif d'une gestion de l'eau véritablement compatible avec le maintien durable de la zone humide du Marais Poitevin.

**L'association « De l'eau l'hiver ! »,**  
représentée par Yoann CARDINAUD, Mathieu FAVRIAU,  
Valentin BIRAUD, Pierre BOUYER et Samuel CAQUINEAU